



DECISION D-2026-52 MISE À JOUR DU PLAN DE FINANCEMENT DU PROJET DE SPECTACLE DÉDIÉ AU PCAET

Le Président de la Communauté de communes du Pays de Falaise,

- Vu l'article L.5211-2 et L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu la délibération n°31/2026 du Conseil communautaire du 11 avril 2026 d'élection du Président de la Communauté de communes du Pays de Falaise ;
- Vu le Plan Climat Air Energie Territorial approuvé par délibérations n°106/2019 du Conseil Communautaire du 27 juin 2019 et n°71/2021 du Conseil Communautaire du 3 juin 2021 ;
- Vu le Contrat d'Objectif Territorial avec l'ADEME approuvé par délibération du Conseil Communautaire n°71/2021 du 3 juin 2021 ;
- Vu le Plan Résilience approuvé par délibération n°108/2025 du Conseil Communautaire du 13 novembre 2025 ;
- Vu les candidatures approuvées par délibération n°139/2025 du Conseil Communautaire du 18 décembre 2025 ;
- Vu la décision D-2026-45 approuvant la mise à jour du plan de financement du projet de spectacle dédié au PCAET
- Considérant l'intérêt pour la collectivité de valoriser par la culture ses actions en faveur de la transition écologique ;
- Considérant la nécessité de mettre à jour le budget pour la 1ère déclaration à réaliser auprès du dispositif de financement LEADER ;
- Considérant la non prise en compte du Contrat d'Objectif Territorial de l'ADEME en tant que cofinanceur du projet et les modifications apportées par le service instructeur du dispositif LEADER ;

DECIDE

ARTICLE 1

De valider la mise à jour du plan de financement suivant :

BP SPECTACLE PCAET			
DÉPENSES		RECETTES	
Natures	Montants	Natures	Montants
Équipement	242,70 €	EUROPE - LEADER	40 000,00 €
Prestations	118 365,84 €		
Dépenses de personnel	1 645,96 €		
Loyers	6 702,16 €		
		Autofinancement	86 956,66 €
TOTAL DÉPENSES	126 956,66 €	TOTAL RECETTES	126 956,66 €

ARTICLE 2

De valider l'annexe financière LEADER.

ARTICLE 3

La Directrice Générale des Services de la Communauté de communes est chargée de l'exécution de la présente décision.

FONDS EUROPEEN AGRICOLE POUR LE DEVELOPPEMENT RURAL (FEADER)
Version 5.4 de 26 janvier 2026

Plan de financement prévisionnel LEADER

Identification du demandeur	
Nom / Prénom ou Dénomination sociale :	CDC Pays de Falaise
Identification de l'opération	
Libellé de l'opération	linéaires de changement



0 indiquez le nombre de cofinanciers publics (hors ESB) pour l'autofinancement public est-il présent dans le PF ?

Y a-t-il un Equivalent Subvention Brut (ESB)?

not l'autofinancement privé est-il présent dans le PF ?

0 indiquez le nombre de financeurs privés

Nature des dépenses	Montant présenté HT	Montant présenté TTC
TRAVAUX/AMENAGEMENTS	-	-
MATERIEL / EQUIPEMENT/ CONSOMMABLES	242,70	-
Matériel	-	-
Equipement	242,70	-
Consommables	-	-
PRESTATIONS	118 365,84	-
Etudes et conception	-	-
Maîtrise d'ouvrage/d'ouvrage	-	-
Communication et événementiel	4 865,84	-
Informatique	-	-
Autres prestations de service	113 500,00	-
DEPENSES DE PERSONNEL	1 645,36	-
Frais de personnel	1 431,27	-
Frais de structure (B2)	214,69	-
Frais professionnels	-	-
AUTRES DEPENSES	6 702,16	-
TOTAL DEPENSES	126 956,66	-

[illegible]

Envoyé en préfecture le 28/07/2026

Reçu en préfecture le 28/07/2026

Publié le

ID : 014-241400514-20260728-D 2026 52-AU